



| DÉLIBÉRATION 75-2026

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 1^{er} JUILLET 2026

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	20
Absents	3
Procurations	3
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 22 juin 2026 (22/06/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **mercredi 1^{er} juillet 2026 (01/07/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Madame Valérie DILLON, Maire.

Présents (20) : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, FOUBERT Philippe, SALBY Marina, CAUBET Sébastien, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, GIROUSSE Laurent, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique.

Excusés avec procuration (3) : BARBIER Nathalie (procuration ALIBERT Pierre), SALBY Marina (procuration VALETTE Vincent), VILLARD Patricia (procuration LOPEZ Sabine).

Absents (0) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Nicole QUILLIEN est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Approbation du plan de financement et demande de subvention pour la mise en sécurisation par la pose de tour d'étalement sous les couverts de la Maison des Consuls

Madame le Maire explique qu'une étude de diagnostic de l'état sanitaire de la Maison des Consuls selon un cahier des charges validé par la DRAC au titre des Monument Historiques a été réalisé en 2025.

Cette étude a été présentée en mairie le 17 décembre 2025 en présence des services de l'Etat (DRAC et UDAP), des deux propriétaires de la Maison des Consuls et des représentants de la Commune.

Le rendu de cette étude a fait apparaître de nombreux désordres notamment sur la partie du N°7 de la bâtisse avec un déversement vers la place.

Dans son étude le mandataire préconise la mise en place de tour d'étalement sous les couverts afin de sécuriser la structure du bâti. Les propriétaires ont été avertis de l'identification de ces désordres et de la nécessité d'y remédier, toutefois aucune action n'a été réalisée.

La mairie, soucieuse de garantir le bien être des habitants, de préserver le patrimoine architectural remarquable des couverts de Mirepoix et leur valeur historique, de garantir la sécurité des habitants, des touristes et des commerces, souhaite impulser, soutenir, la dynamique de restauration de la Maison des Consuls en lien avec les propriétaires de la manière suivante :

- Mettre en œuvre si nécessaire les mesures de mise en sécurité des immeubles par arrêté, prescrivant, dans un délai fixé les mesures nécessitées par les circonstances

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20260701-7502026-DE

conformément aux articles L.511-2 et L.511-4 du code de la construction et de l'habitation et des pouvoirs de police du maire qui lui sont conférés.

- Accompagner les propriétaires dans cette démarche de sécurisation, avec proposition que la commune porte le projet de mise en place des tours d'étaie, et de solliciter les financeurs publics suivant le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT Mise en place de tours d'étaie sous les couverts de la Maison des Consuls				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Achat tours d'étaie	11 100 €	Etat - DRAC	5 866€	40 %
Pose de Tours d'étaie	2 550 €	Région Occitanie	2 933 €	20 %
Pose d'étaie simple sur poteau	225 €	Département de l'Ariège	2 933 €	20 %
Mission de Vérification Technique de bon Montage	790 €	Autofinancement commune	2 933 €	20 %
TOTAL	14 665 €	TOTAL	14 665 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

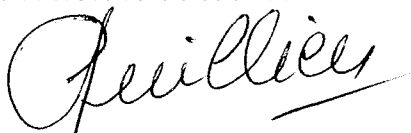
Où l'exposé de Mme. Le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement et demande de subvention pour la mise en sécurisation par la pose de tour d'étaie sous les couverts de la Maison des Consuls
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

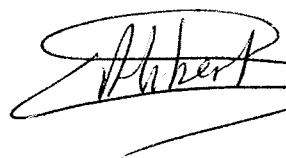
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance


Nicole QUILLIEN

Pour le Maire,

Pierre ALIBERT, 1^{er} adjoint

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20260701-7502026-DE